

Procès-verbal de l'exécutif du Comité de parents
Tenu le lundi 9 janvier 2023
Au CSSPÎ - 550, 53^e Avenue, Pointe-aux-Trembles, H1A 2T7

PRÉSENCES

Président	Omar M'Zir
Vice-Président	Godwin Degoh
Trésorier	Hassene Siby
Déléguée FCPQ avec droit de vote	Melha Kamel
Déléguée FCPQ sans droit de vote	Amel Medjahed
Représentante du CCSÉHDAA	Aline Forgues

MEMBRES REPRÉSENTANT LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE :

Mtl-Est, de Pointe-Aux-Trembles et des écoles spécialisées	Marie-Christine Bruneau
Mtl-Nord et Rivière-des-Prairies	Franck N'Diaye

ABSENCES

Délégué CCT	René Jolin
Représentant du réseau Anjou et St-Léonard	Nasr Eddine Saih

Monsieur Omar M'Zir agit comme président d'assemblée et madame Guylaine Bourget agit comme secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Le quorum est constaté et l'assemblée débute à 18 h 39. Le président fait la lecture de l'ordre du jour transmis dans l'avis de convocation.



2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'exécutif du 5 décembre 2022
4. Mot du président
5. Le Plan d'engagement vers la réussite du CSSPI
6. Calendrier scolaire
7. Comité de travail sur la révision de la régie interne
8. Rencontre du comité de parents du 16 janvier 2023
9. Varia
 - Enquête auprès des écoles pour les meilleures pratiques
10. Prochaine rencontre le 6 février 2023
11. Levée de l'assemblée

Que l'ordre du jour soumis soit adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** »



3. Adoption du procès-verbal de l'exécutif du 5 décembre 2022

QUE le procès-verbal du 5 décembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

Il est proposé par Melha Kamel
Appuyé par Amel Medjahed

« **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** »



4. Mot du président

M. Omar M'Zir nous informe des résultats du sondage d'évaluation de la rencontre de parents qui a eu lieu le 12 décembre. Les membres ont exprimé, globalement, leur satisfaction quant au bon déroulement de la séance. Toutefois, certains ont mentionné, à raison, la durée de la séance qu'ils jugent trop longue. À cet effet, et afin d'y remédier, il propose les éléments suivants afin de s'assurer du bon déroulement des séances :

- Fixer la durée de chaque point à l'ordre du jour.
- Fixer une heure de fin maximum (21 h). À mi-rencontre vers 20 h), faire le point sur l'avancement des discussions et les points qui restent à traiter.

Par ailleurs, concernant le point « varia », M. M'Zir recommande que les membres désirant soumettre des points le fassent le plus tôt possible en les transmettant au secrétariat du Comité. À défaut, pendant la réunion, les points devront être soumis lors de l'adoption de l'ordre du jour de la séance.

Par ailleurs, M. M'Zir précise qu'il a été destinataire d'un courrier de la direction du Centre de services confirmant la diminution de la subvention octroyée. Il regrette que le Comité de parents n'ait pas été consulté avant la prise de cette décision. Il constate aussi que le montant alloué n'est plus automatique, mais sera réévalué en fonction du cumul à la fin de l'année scolaire.



5. Le Plan d'engagement vers la réussite du CSSPI

Le président nous informe que selon la Loi sur l'instruction publique (LIP), article 193, le comité de parents doit être consulté sur certains sujets, dont le Plan d'engagement vers la réussite. À cet effet, Mme Lyne Jalbert, directrice générale adjointe au CSSPI, en fera la présentation. Il précise que ce plan est préparé par le comité d'engagement pour la réussite des élèves. Il note, cependant que ce comité ne compte aucun représentant-parent.

Il nous explique que ce plan doit contenir un certain nombre de points, comme :

- Les orientations
- Les objectifs
- Les cibles à atteindre
- Les mesures pour évaluer les cibles à atteindre

Le plan doit aussi correspondre aux orientations du gouvernement.



6. Calendrier scolaire

Le président nous mentionne qu'un sondage a été effectué. M. M'Zir va colliger les commentaires des parents et transmettre un message officiel à la direction du CSSPI pour les aviser que le comité de parents a approuvé le calendrier scolaire 2023-2024.



7. Comité de travail sur la révision de la régie interne

Une rencontre a été faite au mois de décembre et, présentement, les membres ne sont pas en mesure de donner un échéancier à cette révision.

Mme Aline Forgues est toujours en attente de renseignements supplémentaires pour le remboursement de frais pour le transport en taxi ou avec Uber. Ces remboursements étaient payés, les années passées, seulement une fois par an. À l'unanimité, les membres sont en accord que ces paiements soient effectués 3 fois par an, soit en décembre, mars et juin.

M. M'Zir comprend qu'une décision doit être prise entre les deux façons de payer les frais de déplacement lors de l'utilisation d'une auto personnelle :

- Selon la politique du centre de services qui est un remboursement selon le kilométrage
- Un montant forfaitaire comme cela est fait au Conseil d'administration.

L'autre point qui devra être discuté est la façon dont le remboursement sera calculé pour les frais de garde d'enfants et comment s'assurer des montants réclamés.



8. Rencontre du comité de parents du 16 janvier 2023

M. M'Zir nous informe qu'il serait important d'avoir un gardien du temps pour s'assurer que la durée de chacun des points soit respectée. Le vice-président, M. Godwin Degoh assurera cette fonction et également de faire respecter les tours de prise de parole



9. Varia

➤ Enquête auprès des écoles pour les meilleures pratiques

M. Franck N'Diaye a débuté une enquête sur les meilleures pratiques auprès de son école. En ce qui concerne la sécurité autour des écoles, il a pu rencontrer les principaux intervenants et tout se déroule très bien.

Pour la santé mentale, il nous apprend que présentement, le CSSPI fait une enquête pour évaluer tout le processus de santé mentale et une synthèse en sera faite. Ainsi, on pourra se fier à ce document pour ne pas refaire le même processus auprès des écoles.

Pour l'intimidation et les classes d'accueil, ce sont des dossiers qui seront amenés aux directions d'école. Il est important maintenant de décider de ce qui sera fait et de prévenir les parents qu'une enquête sera lancée sur les thèmes choisis.

Après discussion, les 3 dates retenues sont :

1. Le 16 janvier, lors de la rencontre du comité de parents, l'information sera donnée que, le 17 janvier, un courriel sera envoyé aux directions d'école et aux parents membres du comité pour débiter la consultation. La date limite de remise est le 20 février.
2. Lors de la rencontre du 20 février, un rappel sera fait concernant la date maximale. Un délai de grâce de 2 journées sera accordé. Le but étant de connaître les écoles qui ont envoyé leur sondage et d'inciter les autres qui n'ont pas encore envoyé leurs réponses.
3. Le 20 mars, lors de la rencontre réseau, il y aura la présentation des résultats du sondage.



10. Prochaine rencontre le 6 février 2023

La prochaine rencontre des membres de l'exécutif aura lieu le 6 février 2023, à 18 h 30.



11. Levée de l'assemblée

À 20 h 21, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

« ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ »

